

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary

Alberta T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary Alberta T2P 3M3

Title - Sujet					
Chargeuse Compacte sur Cheni	lles				
Solicitation No N° de l'invitation					
5P427-170003/A		2017-1	0-27		
Client Reference No N° de re 5P427-170003	éférence du client	•			
GETS Reference No N° de ré PW-\$CAL-140-6656	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME		
CAL-7-40072 (140)					
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2017-12-11			Mountain Standard Time MST		
F.O.B F.A.B.			<u> </u>		
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur		
Saboungi, Rana			cal140		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(403) 680-8394 ()			(403) 292-5786		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•				
PARKS CANADA NATL PARK					
PO BOX 200					
WATERTON PARK					
Alberta					
T0K2M0					
Canada					
İ					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address	•				
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone	Telenhone No N° de télénhone				
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm					
(type or print)	aner zu nom du fournisseur/				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Simpatura	Date				
Signature	Date				



CAL-7-40072

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	Accords commerciaux	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	2
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	2
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	Exigences relatives à la sécurité	6
6.2	BESOIN	_
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4	Durée du Contrat	_
6.5	Responsables	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	_
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	_
6.9	LOIS APPLICABLES	_
6.10	Ordre de priorité des documents	_
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	9
ANNEXI	E «A»	10
BESO	JIN	10
ANNEXI	E «B»	15
BASE	DE PAIEMENT	15
ANNEXI	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	16
INICTE	DIMENTS DE DAIEMENT ÉLECTRONIQUE	16

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P427-170003/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P427-170003

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID cal140

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

CAL-7-40072

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (une (1) copie papier)

Section II: Soumission financière (une (1) copie papier)

Section III: Attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); a)
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/ecologisationgreening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8.5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «C» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T 2013-11-06, Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Le soumissionnaire doit être en mesure d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'annexe A, Exigence, et respecter les spécifications de rendement minimum et obligatoires exposées dans la Matrice de conformité.
- (b) Le soumissionnaire doit remplir la Matrice de conformité comme il est détaillé à l'annexe A, Exigence.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T 2014-06-26, Évaluation du prix – soumission

Le prix total de la soumission est établi comme suit :

À l'annexe B – Base de paiement

Le prix calculé de chaque article est établi en multipliant la quantité (A) par le prix unitaire ferme (B).

Les prix calculés des articles sont additionnés pour obtenir le prix total de la soumission.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clauses du Guide des CCUA A0031T (2010-08-16), Critères techniques obligatoires

4.2.2 Date de livraison

(à remplir par le soumissionnaire)

Bien que la livraison soit demandée pour le janvier 1, 2018, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- **6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A (</u>2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date de l'attribution du contrat jusqu'au __TBD__ inclusivement

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

CAL-7-40072

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Rana Saboungi, Agente d'approvisionnements Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1650, 635 8th Ave SW

Calgary, AB T2P 3M3

Téléphone : 403-680-8394 Télécopieur : 403-292-5786

Courriel: rana.saboungi@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (à être déterminé)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(à remplir par le soumissionnaire)

Titre: Organisation:_ Adresse:	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme *précisé(s) dans l'annexe* « B », Base de paiement, selon un montant total de **TBD** \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

Id de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : à être déterminé

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A 2016-04-04, Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
G1005C	Assurance	2016-01-28

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

Id de l'acheteur - Buyer ID $ca1140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

Pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'un modèle 2017 ou plus récent de chargeuse compacte sur chenilles et d'un godet à usage général dans le parc national des Lacs-Waterton à Waterton, en Alberta.

TABLEAU DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectées.

- 1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
- 2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque spécification en matière de rendement en consignant cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte de la matrice de conformité.
- 3. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
- 4. Si la documentation technique justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et rejetée.
- 5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DP).
- 6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de performance obligatoires, la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. 5P427-170003/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P427-170003

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID cal140

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Besoin :	Fabricant proposé :	Numéro du modèle offert :
chargeuse compacte sur		
chenilles		

No	Spécification de rendement	Spécification respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire doit indiquer comment il respecte les spécifications de rendement en consignant cette information dans la présente colonne	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
1.	Général			
a.	La chargeuse doit avoir une puissance motrice supérieure à 70 hp bruts.			
b.	Le poids de la machine ne doit pas dépasser 10 000 lb.			
C.	La chargeuse doit être une machine à levage vertical.			
d.	La chargeuse doit posséder de larges chenilles d'au moins 16 po de largeur et d'au plus 18 po de largeur avec une bande de roulement multibarres tout terrain favorable aux opérations et une traction améliorée (par rapport au bloc standard ou au bloc de type C) sur la neige et sur la glace.			
e.	La chargeuse doit être dotée d'un système de suspension intégrée.			
2.	Cabine			
а.	La cabine doit être fermée et équipée de chauffage et d'air conditionné pour fonctionner pendant les quatre saisons.			

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

	, ,		
b.	{Elle doit répondre aux		
	normes suivantes :		
	(i) norme sur les structures		
	de protection contre le		
	roulement (ROPS) de la		
	Society of Automotive		
	Engineers (SAE)-J1040 /		
	norme ISO 3471 de		
	l'Organisation		
	internationale de		
	normalisation (ISO et (ii)		
	norme sur les structures de		
	protection contre les chutes		
	d'objets (FOPS) de la		
	Society of Automotive		
	Engineers (SAE)-J1043 /		
	norme ISO 3449, niveau I,		
	de l'Organisation		
	internationale de		
	normalisation (ISO).		
C.	La chargeuse doit être		
3.	capable d'attacher les		
	accessoires à partir de la		
	cabine.		
d.	L'intérieur de la cabine doit		
u.	l		
-	être doté d'un rétroviseur.		
e.	La cabine doit être dotée		
	d'un siège à suspension		
	pneumatique réglable.		
f.	La cabine doit être équipée		
	d'un porte-gobelet.		
3.	Circuit hydraulique		
a.	La chargeuse doit avoir un		
	débit de circuit hydraulique		
	auxiliaire standard d'au		
	moins 20 gal/min et un		
	débit du circuit hydraulique		
	auxiliaire rapide d'au moins		
	30 gal/min.		
b.	La chargeuse doit être		
0.	dotée de commandes		
	hydrauliques et électriques		
	pour les accessoires		
<u></u>	auxiliaires.		
C.	La chargeuse doit être		
	dotée d'une commande à		
	débit hydraulique variable		
	rattachée aux accessoires		
	auxiliaires.	 	
d.	La chargeuse doit avoir un		
	système d'entraînement		
	hydrostatique à deux		
	vitesses.		
e.	La chargeuse doit être		
<u> </u>	La oriargeuse doit elle	<u> </u>	

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P427-170003/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID cal140

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS 5P427-170003 CAL-7-40072 dotée d'un godet hydraulique à positionnement réglable. La chargeuse doit avoir un f. amortisseur de vérin pour une opération en douceur au bas du vérin de course au moment d'abaisser les bras de la chargeuse. La chargeuse doit avoir un g. dispositif de support des bras de levage pour les verrouiller en toute sécurité quand ils sont maintenus en position haute. h. La chargeuse doit avoir un correcteur de niveau automatique qui favorise un effet modérateur pour réduire les déversements et la fatique de l'opérateur en offrant une plus grande

ISO.

b.

d.

e.

douceur de roulement lors

La chargeuse doit avoir un j. système de ventilation réversible pour permettre le nettoyage du radiateur et des échangeurs de chaleur lorsque les opérateurs travaillent dans des conditions poussiéreuses.

4. Dispositifs électriques La chargeuse doit être a. munie d'un avertisseur de recul.

dotée de bougies de préchauffage pour le démarrage par temps froid. La chargeuse doit avoir un C. klaxon. La chargeuse doit avoir

> une radio AM/FM. L'instrumentation de la

cabine doit comprendre un

La chargeuse doit être

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $cal140 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

du moteur et du niveau de carburant, et un horomètre, tr/min. Les feux avant et arrière f. doivent être fonctionnels. La chargeuse doit avoir un g. phare lanternon DEL à base magnétique amovible ou une lumière stroboscopique avec interrupteur marche-arrêt. 5. **Accessoires** La chargeuse doit être a. équipée d'un godet à dents robuste adapté au moins aussi large que la largeur totale de la machine. b. Tous les accessoires ci-dessous de Parcs Canada doivent être compatibles avec la chargeuse: i) débroussailleuse Bobcat **Brush Cat** ii) tarière 30C Bobcat iii) souffleuse à neige Bobcat SB200 iv) brosse/balai rotatif en angle Bobcat de 68 po v) lame en V à 6 positions Bobcat de 84 po vi) élévateurs à fourches hydrauliques et manuelles Bobcat de 48 po vii) épandeuse de sable hydraulique Bobcat HS8 viii) pince de blocage hydraulique Bobcat 6. **Manuels** a. L'entrepreneur doit fournir deux (2) manuels de l'opérateur et un (1) manuel d'entretien et de réparation. La documentation fournie doit être en anglais et doit être remise en même temps que la livraison de la machine.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

ld de l'acheteur $\,$ - Buyer ID cal140 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «B»

BASE DE PAIEMENT

À condition qu'il remplisse de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme indiqué ci-après. Les taxes applicables seront ajoutées en tant qu'éléments distincts sur les factures émises du fait du présent contrat.

Article	Description	Qté (A)	Unité de distribution	Prix unitaire ferme (B)	Prix calculé (A x B)
1	Fourniture d'une (1) chargeuse compacte sur chenilles conformément aux normes techniques minimales obligatoires et aux exigences énoncées à l'annexe A.	1	Lot		
2	Livraison, y compris tous les frais de transport et de déchargement Destination FAB : Parc national des Lacs-Waterton Chemin Compound (garage) Waterton (Alberta) T0K 2M0	1	Lot		
		•		PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION	

N° de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID call $40\,$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier CAL-7-40072

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé suivants :	au moyen de l'un des instruments de paiement électronique
() Carte d'achat VISA ;	
() Carte d'achat MasterCar	d;
() Dépôt direct (national et i	international);
() Échange de données info	ormatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement):